

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

67X24

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DE LA REGION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) POUR L'ANNÉE 2024 PROGRAMME S « SÉCURISATION »

Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPDR pour l'année 2024. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits au titre du programme S « Sécurisation » selon 3 axes :

- La vidéoprotection (hors caméras LAPI)
- La sécurisation des établissements scolaires contre le risque anti-intrusion (publics et privés)
- L'équipement des polices municipales EPI (gilets pare-balles)

Ce dispositif de soutien FIPDR aide les communes au financement d'installation de systèmes de vidéoprotection, de contrôle d'accès pour la prévention et la sécurité sur la voie publique et les bâtiments publics. Il permet également d'acquérir du matériel destiné à la police municipale tels que les gilets pare-balles.

Monsieur le Maire souhaite présenter 4 projets au titre de ce dispositif :

- l'optimisation de 2 sites, dont 3 caméras
- l'extension de nouvelles caméras au nombre de 2, poste de Police Nationale
- l'extension du serveur actuel
- l'acquisition de 2 gilets pare-balles

Tout d'abord Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de sa politique globale de sécurité et dans un but d'être toujours au plus près et d'apporter plus de sécurité à ses administrés, la municipalité va remplacer un agent de police municipale qui part à la retraite. En Janvier 2024, le pôle sécurité, en l'occurrence : le Centre de Supervision urbaine, s'est vu renforcé par l'arrivée d'un OVP/ASVP.

En vue de la protection individuelle de ses agents, la municipalité se doit de les doter d'un gilet pare-balles.

Vu les projets évoqués, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aides financières auprès de l'État pour :

OPERATION	MONTANT (HT)	Forfait subvention	SUB ETAT (FIPDR)	AUTO-FINANCEMENT COMMUNE
2 Gilets pare-balles	920 €	250 €/ gilet	500 €	420 €

En matière de sécurité communale, Monsieur Le Maire rappelle que la ville des Pennes Mirabeau souhaite poursuivre ses efforts en matière de sécurité.

1° Optimisation des sites

Une priorité est donnée aux sites pourvus de caméras dont la qualité ne correspond plus aux attentes de l'ensemble des services de sécurité.

Cette année 2 sites d'entrée et sortie de ville seront dotés de caméras nouvelle génération (**FHD jour et nuit mode infrarouge zoom optique**), offrant une meilleure qualité et lisibilité des vues.

2° Installation de nouvelles caméras :

Le nouveau poste de Police Nationale de l'avenue François Mitterrand a été rénové. Ce site sensible sera doté de 2 caméras fixes.

3° Extension du serveur :

Suite à la sécurisation des nouveaux sites, le parc des caméras a évolué dépassant le nombre maximum pour lequel le système actuel était prévu.

Il est donc nécessaire d'apporter une extension du serveur afin de continuer à bénéficier de la lecture des caméras installées depuis 2014.

L'ensemble de ces actions entraîne une dépense pour la collectivité. En règle générale, le taux de subventionnement par le FIPDR ne peut excéder 80% du coût final HT. Ainsi, l'aide de l'État relative au FIPDR est sollicitée pour :

OPÉRATION	MONTANT (HT)	SUBVENTION ÉTAT (FIPDR) 80 %	AUTOFINANCEMENT COMMUNE (20 %)
<i>Optimisation vidéoprotection Métro vers RD368</i>	2816 €	2253 €	563 €
<i>Optimisation vidéoprotection sortie A7 vers Rd Pt Coca</i>	5429 €	4343 €	1086 €
<i>Extension Vidéoprotection Police Nationale</i>	9822 €	7858 €	1964 €
<i>Extension serveur CSU</i>	23922 €	19138 €	4784 €
TOTAUX	41 989 €	33 592 €	8 397 €

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- SOLLICITE l'aide de l'État dans le cadre du FIPDR pour les montants énoncés,
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL